SYDOMinfos

La lettre d'information du Syndicat départemental
de traitement et de valorisation des déchets ménagers de l'Aveyron

n°5
juillet 2015

Édito

Le saviez-vous ? Même sale, même moche, la boîte de conserve reste un produit recyclable !
Alors, sans hésitation aucune, donnez lui une chance de seconde vie en la jetant dans le sac ou le bac jaune de collecte sélective.

Même si vous avez obtenu votre diplôme de trieur, il est nécessaire périodiquement d'actualiser vos connaissances. C'est pour cela qu'à l'appui de cette publication, nous vous proposons un outil ludique appelé le Tricocotte, qui seul ou en famille, vous permettra de vérifier la pertinence de votre geste de tri au quotidien.
D'un point de vue environnemental, trier ses déchets c'est participer activement à la protection de notre planète car ce sont moins de matières premières utilisées, des économies d'eau et d'énergie et des rejets de gaz à effets de serre évités. Au plan financier, votre geste de tri n'est pas neutre non plus. Grâce aux soutiens des éco-organismes et au produit de la revente des matériaux triés, le SYDOM ne facture pas à ses collectivités adhérentes, la prestation de tri. Ainsi, une tonne bien triée ne coûte rien à votre collectivité en charge de la collecte quand une tonne d'ordures ménagères, elle, est facturée plus de 100 euros la tonne !

Je compte donc sur vous pour qu'ensemble nous améliorions nos performances et que le geste de tri soit aussi un geste éco-citoyen.

Patrice COURONNE
Président du SYDOM Aveyron

COUP DE PROJECTEUR SUR LES OUBLIÉS DU TRI :
LES EMBALLAGES SALES ET CABOSSÉS

Aujourd'hui, moins d'un français sur deux affirme trier « systématiquement » ses emballages et pourtant, le geste de tri apparaît comme étant le premier geste écologique des français. Le premier frein à ce geste de tri : l'état de l'emballage qui n'incite pas à déposer l'emballage dans le sac/bac jaune de collecte sélective.

Prenons l'exemple de cette boîte de conserve...
À première vue, on dirait qu'elle n'a rien pour elle : elle est sale, toute cabossée ! Bref, elle est moche !

Et bien, si on vous disait qu'une fois recyclée, cette boîte de conserve sale et moche permet de fabriquer votre future petite voiture, ou encore de confectionner ces boules de pétanque qui feront de vous un héros cet été...
Vous diriez quoi, hein ?! Vous diriez : " Allez hop, c'est bon pour le tri ! "

Et oui, vous avez tout compris : sales, abîmés, avec ou sans couvercle et surtout bien vidés, tous les emballages métalliques, triés sont recyclables... à l'infini !

Depuis quelques années, il n'y a plus de discrimination pour le recyclage : même sale, même moche, c'est bon pour le tri !
Cette nouvelle campagne portée par le SYDOM a pour objectif de mettre l'accent sur ces oubliés du tri que sont les emballages souillés tels que : les boîtes de conserve, les barquettes en aluminium ou encore les bouteilles d'huile, qui finissent parfois dans la poubelle noire alors qu'ils pourraient facilement être recyclés s'ils étaient déposés dans le sac/bac jaune de collecte sélective. Deux conditions indispensables pour qu'ils soient acceptés dans vos sacs/bacs de collecte sélective : être bien vidés et ne pas avoir contenu de produit toxique !

Lettre d'information éditée par le : SYDOM Aveyron, 3 place de la Mairie 12510 OLEMPS
Directeur de la publication : Patrice COURONNE, Président du SYDOM Aveyron
Rédaction : Communication SYDOM Aveyron – **Conception :** www.ileduboucanier.com
Impression sur papier recyclé : Imprimerie MERICO – **Distribution :** La Poste – **Tirage :** 145 000 exemplaires – N°ISSN : 2109-4454 – **Dépôt légal :** juillet 2015 – Lettre d'information gratuite. **Crédits photographiques :** Eco-Emballages

ZOOM SUR ... CES OUBLIÉS DU TRI À DÉPOSER DANS VOTRE SAC/BAC DE TRI SÉLECTIF

BOÎTES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES

FLACONNAGES ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES EN CARTON

SACS ET SUREMBALLAGES EN PLASTIQUE

TOUS LES PAPIERS : JOURNAUX, MAGAZINES, REVUES, CATALOGUES, ENVELOPPES (AVEC ET SANS FENÊTRE), LIVRES, PROSPECTUS

JE NE DÉPOSE... ! QUE LES **EMBALLAGES VIDES** DANS LE SAC/BAC JAUNE

À JETER DANS LE BAC OU LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES

SAC, BAC NOIR

PRÉVENIR

EMBALLER C'EST PAYER

L'emballage a de multiples fonctions. Mais l'important, c'est le produit, pas l'emballage ! Entre deux produits comparables, choisissons celui dont le poids d'emballage a été réduit par le fabricant.
Et n'oublions pas que l'esthétique de l'emballage ne garantit pas la qualité du produit mais en accroît sûrement le prix !

QUE DEVIENNENT VOS EMBALLAGES UNE FOIS TRIÉS ?

DU TRI AU RECYCLAGE

1. LE TRI À LA MAISON

La chaîne du tri commence à la maison. Vous êtes le 1er maillon, celui qui trie.
A la maison, vous déposez les emballages recyclables dans le sac ou le conteneur de collecte sélective de couleur jaune. Les agents de collecte de votre collectivité en assurent ensuite la collecte au moyen d'un camion benne.

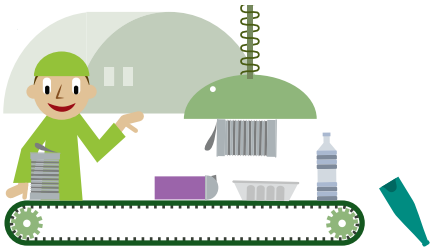

2. LA SÉPARATION DES EMBALLAGES DANS LE CENTRE DE TRI

La mission du centre de tri est de compléter le tri effectué par les habitants en séparant les emballages par matériau.
Déposés sur un tapis roulant, les emballages vont suivre différentes étapes successives pour séparer les emballages en plastique, en acier, en aluminium, le papier et le carton. Une grande partie du tri est effectué par des machines. **Toutefois, la dernière étape de séparation reste manuelle. En effet, des agents appelés « valoristes », effectuent manuellement les derniers gestes de séparation des matériaux.**

Une fois triés par « familles » de matériaux, les emballages sont compactés. Ils ressortent sous la forme de cubes volumineux appelés « balles ».

3. L'ACHEMINEMENT DES BALLES VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les usines de recyclage achètent les emballages triés en balles pour les recycler.
Celles-ci sont ouvertes dès leur arrivée à l'usine. Les emballages sont transformés :

- le plastique est broyé et ramolli,
- les métaux sont fondus,
- le carton est converti en pâte...

Puis la matière est transformée en granulés de plastique, plaques ou bobines de métal, et bobines de carton. Elle sera utilisée pour fabriquer de nouveaux objets ou emballages.

Par exemple :

• Les bouteilles plastiques sont transformées en fibres textiles, en tuyaux, en bouteilles.

• L'acier et l'aluminium sont utilisés pour la fabrication de pièces de monnaie, de cadres à vélo, etc.

• Quant à vos vieux papiers usagés, ils deviendront à nouveau de nouveaux papiers.

TRIONS LE VRAI DU FAUX

Toutes les bouteilles et les flacons en plastique se recyclent ?

VRAI Toutes les tailles et toutes les formes se recyclent. Du bidon au flacon de gel douche, en passant par le flacon de ketchup ou encore la bouteille d'huile, tous les flaconnages en plastique se recyclent. Une condition tout de même : que ces emballages n'aient pas contenu de produits toxiques.

Il faut laver les emballages avant de les trier ?

FAUX Il est inutile de laver les emballages avant de les trier. Le tri ne doit pas engendrer le gaspillage de ressources naturelles comme l'eau. Il suffit juste de bien les vider.

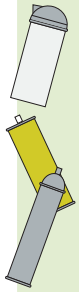

Les aérosols en acier et en aluminium sont à déposer dans mon sac/bac jaune de collecte sélective ?

VRAI Les aérosols ayant contenu des produits cosmétiques (mousse à raser, déodorants, laques, etc.), des produits d'entretien (bombes de désodorisant, etc.) ou encore des produits alimentaires (bombe de crème chantilly, etc.) se recyclent à condition qu'ils n'aient pas contenu de produits toxiques et qu'ils soient bien vidés. S'ils ont contenu un produit toxique, il faudra alors les déposer à la déchèterie.

Je peux imbriquer mes emballages les uns dans les autres avant de les jeter ?

FAUX Il faut au contraire veiller à ce que les emballages soient bien séparés pour faciliter leur tri dans le centre de tri.

INFO+ VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE MILLAU

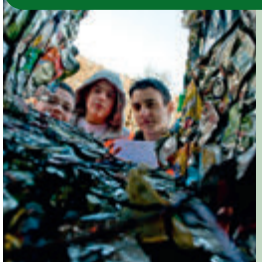

- **Où partent nos emballages recyclables ?**
- **Comment sont-ils triés ?**
- **Pourquoi faut-ils les trier ?**
- **De quelles manières sont ils recyclés ?**

Pour répondre à ces différentes questions, le SYDOM Aveyron propose aux particuliers, aux établissements scolaires, aux associations, une visite gratuite du Centre de valorisation des déchets de Millau.

Pour s'inscrire, contactez le SYDOM Aveyron :
www.sydom-aveyron.com
Tél. 05.65.68.34.49
Courriel :
sydom.aveyron@wanadoo.fr

PRATIQUE : UN MÉMO TRI EN LIGNE POUR BIEN TRIER SES DÉCHETS

PLUS AUCUN DOUTE SUR CE QU'IL FAUT TRIER OU JETER !

Le SYDOM Aveyron vient de développer un nouveau support informatique appelé Guide du tri, accessible de manière permanente et destiné à vous apporter les réponses aux questions que vous vous posez en matière de déchets.
En quelques secondes, sur la page d'accueil du site internet du SYDOM Aveyron **www.sydom-aveyron.com**, il est désormais facile de savoir dans quelle poubelle déposer ses déchets ou bien où les apporter.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. je saisis le nom du déchet qui me pose question,
2. je tape le nom de ma commune ou mon code postal,
3. je valide en cliquant sur OK,
4. la réponse s'affiche avec la bonne destination du déchet.

DECRYPTAGE SUR....LES NOUVEAUX LOGOS PRÉSENTS SUR VOS EMBALLAGES : LE TRIMAN ET L'INFO TRI

EXEMPLE : D'UNE CANETTE DE SODA

2 Précise que l'emballage est à recycler donc à déposer dans le sac/bac de tri de couleur jaune

1 Indique que l'emballage bénéficie d'une filière de recyclage

Quel produit se recycle ? Quel produit ne se recycle pas ?
Aujourd'hui, vos emballages vous informent sur le bon geste de tri.
Pour trier plus, les consommateurs attendent qu'on leur simplifie la tâche et qu'on réponde à leurs questions. La première d'entre elle est de savoir si le produit une fois utilisé est recyclable et si oui, où doit-on le jeter : pot de yaourt, flacon de shampoing ou boîte de biscuits, bac de tri ou poubelle des ordures ménagères ?
Face à ce micro stress du quotidien, une nouvelle signalétique est apparue sur vos produits et emballages. **Il s'agit du TRIMAN et de l'INFO TRI.** Cette signalétique lève donc les ambiguïtés liées à la multitude de logos apposés jusqu'ici sur les produits et aide les habitants dans leurs gestes de tri.
Le logo TRIMAN informe le consommateur des produits qui bénéficient d'une filière de recyclage et qu'il ne faut donc pas les jeter dans la poubelle classique (avec les ordures ménagères).

Quant à l'INFO TRI, elle apporte une information complémentaire puisqu'elle précise pour chaque élément d'emballage ce qui est à jeter (dans le sac/bac à ordures ménagères) et à recycler (dans le sac/bac jaune réservé au tri).

Attention, certaines consignes de tri inscrites sur les emballages peuvent varier localement. C'est le cas des sacs de caisse et films en plastique étirable (films pack d'eau, de lait) qui doivent être déposés en Aveyron dans le sac/bac jaune.

ATTENTION, nous attirons l'attention sur le point vert présent sur vos emballages. En effet, il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable mais plutôt qu'une contribution a été versée par le fabriquant à Eco-Emballages* pour le financement de la collecte, le tri et le recyclage des emballages.

* Eco-Emballages est un éco-organisme agréé par l'Etat et destiné à organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.